

**Art. 10 Ordonnance de la formation professionnelle ASE  
Diplômes de formations professionnelles supérieures (pertinents)  
et diplômes de hautes écoles (pertinents) avec au moins deux ans  
d'expérience professionnelle dans le domaine d'enseignement pour  
le rôle de formateur-trice**

Diplôme donnant accès au rôle de formateur- trice	Domaine de spé- cialisation Enfants		Domaine de spé- cialisation Per- sonnes en situa- tion de handicap		Domaine de spé- cialisation Per- sonnes âgées	
	Considéré comme diplôme pertinent	Condition : 2 ans Pratique profession- nelle dans le domaine de formation après l'obtention du di- plôme	Constitue un di- plôme pertinent	Condition : 2 ans Pratique profession- nelle dans le domaine de formation après l'obtention du di- plôme	Considéré comme diplôme pertinent	Condition : 2 ans Pratique profession- nelle dans le domaine de formation après l'obtention du di- plôme
<b>Brevets fédéraux</b>						
Accompagnant-e sociopro- fessionnel/-le avec brevet fédéral			X			
Coach de travail				X		
Spécialiste de la migration				X		X
Spécialiste de l'accompa- gnement des personnes en situation de handicap		X	X		X	
Spécialiste en soins de longue durée et accompa- gnement			X		X	
Spécialiste en soins et ac- compagnement psychia- triques			X		X	
Responsable d'équipe dans des institutions so- ciales et médico-sociales	X		X		X	
Accompagnant-e social-e	X		X		X	
<b>Diplômes fédéraux</b>						
Superviseur/-euse - coach Conseiller/-ère en organi- sation.				X		X
Accompagnant-e socio- professionnel-le			X			
Directeur/-trice d'institu- tion dans le domaine so- cial et médico-social		X		X		X
Conseiller/-ère petite en- fance avec diplôme fédéral (en cours de préparation)	X					
Expert-e en réadaptation pour personnes mal- voyantes et aveugles			X			X

Diplôme donnant accès au rôle de formateur-trice	Domaine de spécialisation Enfants		Domaine de spécialisation Personnes en situation de handicap		Domaine de spécialisation Personnes âgées	
	Considéré comme diplôme pertinent	Condition : 2 ans Pratique professionnelle dans le domaine de formation après l'obtention du diplôme	Considéré comme diplôme pertinent	Condition : 2 ans Pratique professionnelle dans le domaine de formation après l'obtention du diplôme	Considéré comme diplôme pertinent	Condition : 2 ans Pratique professionnelle dans le domaine de formation après l'obtention du diplôme
<b>Diplôme d'études supérieures</b>						
Responsable accompagnement socioprofessionnel ES (auparavant : chef-fe d'atelier socioprofessionnel ES)		X	X			X
Pédagogue de l'enfance (auparavant : éducateur/-trice de l'enfance)	X		X			X
Pédagogue social-e	X		X		X	
Animateur/-trice communal-e		X	X		X	
Infirmier/ère ES			X			X
Spécialiste de l'activation ES		X	X		X	
<b>Diplômes d'études supérieures</b>						
Psychologie appliquée (BA/MA HES)		X		X		X
Ergothérapie (BA/MA HES)		X	X		X	
Soins infirmiers (BA/MA HES)		X	X		X	
Travail et politique sociale (BA UNI)		X	X		X	
Travail social, orientation travail social (BA HES)	X		X		X	
Travail social, orientation socioculturelle (BA HES)	X		X		X	
Travail social, orientation pédagogie sociale (BA HES)	X		X		X	
Travail social (MA HEP)	X		X		X	
Petite enfance (MA HEP/UNI)	X			X		
Diplôme d'enseignement pour le niveau maternelle (BA HEP)		X	X			
Diplôme d'enseignement pour le degré primaire (BA HEP)		X	X			
Pédagogie curative scolaire et clinique (MA HEP)		X	X			

Diplôme donnant accès au rôle de formatrice	Domaine de spécialisation Enfants		Domaine de spécialisation Personnes en situation de handicap		Domaine de spécialisation Personnes âgées	
	Considéré comme diplôme pertinent	Condition : 2 ans Pratique professionnelle dans le domaine de formation après l'obtention du diplôme	Considéré comme diplôme pertinent	Condition : 2 ans Pratique professionnelle dans le domaine de formation après l'obtention du diplôme	Considéré comme diplôme pertinent	Condition : 2 ans Pratique professionnelle dans le domaine de formation après l'obtention du diplôme
UNI)						
Pédagogie spécialisée (MA HEP)		X	X			
Sciences de l'éducation (BA/MA UNI)		X		X		
Logopédie (BA/MA UNI)		X	X			
Psychologie (BA/MA UNI)		X		X		X

Février 2021, révision : mai 2023